

N°2023-05

**Syndicat Mixte du SCOT
« Cubzaguais Nord Gironde »**

**L'an deux mille vingt-trois
Le 02 Mars 2023 à 14h30.**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du Syndicat Mixte, 365 avenue Boucicaut, 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente du syndicat mixte du SCOT, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation le 22 Février 2023.

DELEGUES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 10

**Délibération n°2023-05 :
Reprise anticipée des résultats budgétaires 2022**

Présents :

**Éric HAPPERT, Célia MONSEIGNE, Patrice GALLIER, Serge JEANNET, Jean-Luc DESPERIEZ, Florian DUMAS, Pierre JOLY, Christiane BOURSEAU, Alain TABONE
Alain RENARD.**

Absent excusé :

Christophe MARTIAL, Valérie GUINAUDIE.

Absents :

Jean-Paul LABEYRIE, Brigitte MISIAK, Roger TARIS.

Considérant que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif,

Considérant que l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités permet la reprise de résultats estimés avant l'adoption du compte administratif,

Considérant les pièces justificatives à produire, conformément à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les écritures passées sur le Budget en 2022,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- De valider la reprise anticipée des résultats de fonctionnement et d'investissement 2022 dans le Budget Primitif 2023 du Budget SCOT, de la façon suivante :

N°2023-05

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	32 138,50 €	47 035,00 €
Recettes	75 188,00 €	7 248,00 €
Résultat de l'exercice	43 049,50 €	- 39 787,00 €
Résultats antérieurs reportés	97 837,14 €	70 850,20 €
Résultats cumulés	140 886,64 €	31 063,20 €
Restes à réaliser	- €	- €
Reprise anticipée des résultats	140 886,64 €	31 063,20 €

L'affectation définitive des résultats sera débattue lors du vote du compte administratif.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié
conforme.

Fait à Saint André de Cubzac,

Le 08/03/2023.

La Présidente,


Célia MONSEIGNE.

Le Secrétaire de Séance,

Serge JEANNET.



**SYNDICAT MIXTE
SCOT CUBZAGUAIS NORD GIRONDE
33240 SAINT-ANDRE DE CUBZAC**